

Encore quelques bribes d'histoire a propos du Major Davel

Autor(en): **Vuilleumier, H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **3 (1895)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-5308>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ENCORE QUELQUES BRIBES D'HISTOIRE A PROPOS DU MAJOR DAVEL

Nous sommes, comme chacun sait, très imparfaitement renseignés sur la famille de Davel et sur sa jeunesse, du moins jusqu'au moment où il alla s'engager au service des Pays-Bas. Le peu que nous en connaissions se trouve réuni dans les premières pages de la *Notice historique* de M. le colonel Lecomte (*quatrième* édition; Lausanne, Adrien Borgeaud, 1891). Il y a là un certain nombre de détails intéressants qu'ignoraient les précédents biographes de l'héroïque prophète et martyr de notre indépendance. En voici encore quelques-uns. Ils nous sont fournis par des documents, malheureusement trop laconiques, mais tout à fait dignes de foi, déposés aux archives des anciennes Classes ecclésiastiques¹ et de l'ancienne Académie². Tout fragmentaires qu'ils sont, ces renseignements pourront servir à confirmer, compléter, et en partie rectifier les données biographiques rassemblées et publiées jusqu'à ce jour. N'est-ce pas remplir un devoir de piété que de ramasser, afin que rien ne se perde, les miettes tombées çà et là de la table de l'histoire ?

Les indications qui suivent se rapportent soit au père de Davel, soit aux années de collège du futur major. Nous y joindrons quelques éclaircissements sur la disgrâce encourue par le pasteur à qui échet

¹ Procès-verbaux de la vénérable Classe de Lausanne et Vevey, et Actes du Colloque de Lausanne (Archives de la Commission synodale).

² *Cætus Academici Lausannensis Acta*, Tome I et II, et *Liber promotionum Collegii inferioris*, 1659-1726 (Archives de l'Université).

la délicate mission de prendre la parole sur l'échafaud de Vidy.

I

Promu de philosophie en théologie en 1659, celui qui devait être *le père du major Davel* reçut, avec vingt autres candidats, la consécration au saint ministère en juin 1663. Deux ans après, en juillet 1665, sur la recommandation de son parent, le professeur de philosophie Pierre Davel, il fut nommé par LL. EE. du Sénat *diacre* à Aigle, bien que la Classe de Lausanne, très stricte en matière de rang d'âge et d'ordre hiérarchique, ne le leur eût présenté qu'en second. Au reste, le diaconat d'Aigle n'était rien moins qu'une sinécure. Son titulaire, en ce temps-là, n'avait pas seulement à subsidier le pasteur de la paroisse, tant à Aigle même qu'à Yverne et à Corbeyrier. Il était chargé en outre de desservir régulièrement la chapelle de Leysin, qui ne fut érigée en paroissiale qu'au commencement du siècle suivant.

Après trois années de ce ministère, aussi pénible que mal rétribué, François Davel fut pourvu du poste un peu mieux renté de pasteur à Morrens et Montherond. C'était de nouveau un avancement de faveur : l'élu, cette fois encore, était plus jeune que son compétiteur, mais la Classe avait cru devoir le *nommer* (c'est-à-dire proposer son nom) en seconde ligne, à cause, est-il dit au procès-verbal, de « son érudition et sainte conversation ». Preuve, pour le dire en passant, que la recommandation donnée naguère par le professeur de philosophie n'était pas imméritée et qu'on aurait tort d'y voir une affaire de pur népotisme. Peu après son

installation, en juin 1668, le nouveau pasteur de Morrens prenait séance dans le *colloque* de Lausanne¹. Il y fit sa « proposition d'entrée » sur le beau texte de 1 Cor. XIII (Quand je parlerais toutes les langues des hommes... si je n'ai pas la charité, etc.).

C'est sans doute vers ce même temps qu'il songea à se choisir une compagne. Il en rencontra une selon son cœur dans la personne d'une jeune veuve, Madame Secretan née Langin, dont le premier mari, si nous ne faisons erreur, était mort après quelques mois seulement de ministère aux Croisettes. De ce mariage naquit, au presbytère de Morrens, l'enfant qui, le 20 octobre 1670², reçut à son baptême les noms de *Jean-Daniel-Abram*. C'étaient ceux de ses parrains, les frères Jean-Baptiste-Daniel et Abram Wulliamoz, de Lausanne. Était-il le premier-né ? Nous l'ignorons ; ce qui est à peu près certain, c'est qu'il ne peut pas avoir été, comme on l'a dit, le cadet des cinq enfants issus de cette union trop tôt brisée par la mort. Au commencement de 1676, déjà, à la fleur de l'âge, François Davel était enlevé à sa jeune famille. Il ne devait guère avoir plus de trente-six ans. Ce qu'il gagna, humainement parlant, à ce départ prématuré, ce fut de n'avoir pas à apposer sa signature au bas de la trop fameuse *Formula consensus*, comme durent le faire, à leur première séance de cette année-là, tous les pasteurs et ministres de la Classe de Lausanne, ainsi que ceux des quatre autres Classes du Pays de Vaud.

¹ La Classe de Lausanne et Vevey comprenait trois « colloques », ceux de Lausanne, de Vevey et d'Aigle.

² Et non 1667, date accréditée par Leu, J. Olivier et Monnard. — V. plutôt A. de Montet (*Dictionnaire biographique*) qui a consulté l'état-civil de Morrens.

Dans cette même assemblée, convoquée à Vevey le 1^{er} mars 1676, les collègues du défunt joignirent à l'expression de leurs regrets une marque touchante de leur intérêt pour ceux qu'il laissait après lui dans une position de fortune évidemment fort médiocre. Ils décidèrent de recommander au souverain les cinq enfants de maître Davel, le priant par lettre spéciale de vouloir bien « leur élargir quelque chose pour leur entretien », en sus du *douaire* qui revenait de droit à leur mère comme à toute veuve de pasteur peu « moyennée ». En même temps, lors du règlement de la succession, il fut convenu que le nouveau pasteur de Morrens payerait aux héritiers trente écus « pour récompense des peines et dépens que le ministre défunt avait soutenus pour faire bonifier la pension dudit Morrens. »

II

Il ressort des dates indiquées que, à la mort de son père, le jeune Abram Davel n'avait pas plus de cinq ans et quelques mois. Ce n'est donc pas, comme on se le représente communément, à la cure de Morrens que s'est écoulée « la plus grande partie de sa jeunesse », et ce n'est pas son père qui fut « son principal instituteur ». Il n'est pas exact, non plus, de dire qu'il ne fit pas d'études proprement dites¹. Sans doute, il ne poussa pas ses études au-delà de sa seizième année. Mais le *Liber promotionum* conservé aux archives de l'Académie (à l'inspection de laquelle était alors soumis le Collège dit inférieur) est là pour attester qu'il a parcouru

¹ Ainsi, entre autres, J. Olivier, *Le Major Davel*, p. 33. et Eug. Rambert, *Galerie suisse*, T. I, p. 557.

presque en entier les classes de notre vieux collège latin de la Cité. Demeurant avec sa mère et ses quatre frères et sœurs dans l'étroite et sombre rue de la Mercerie (n° 14, seconde maison après les escaliers des Petites-Roches), il a vécu, non de la vie au grand air d'un jeune campagnard du Jorat, mais de la vie plus sévère et plus renfermée des collégiens lausannois de son temps.

Le Collège comptait alors huit classes, qu'on mettait dans la règle dix ans à parcourir. Davel entra en VII^{me} et, une fois pris dans l'engrenage scolaire, il en suivit — pour ne pas dire subit — le mouvement régulier et méthodique, montant à chaque promotion du printemps d'une classe à la suivante, si ce n'est qu'il demeura deux ans en IV^{me}. Il n'y a que les années 1684 et 1685 où l'on cherche en vain, dans le catalogue des écoliers, le nom de *Joannes Daniel Abrahamus Davellus*. La chose s'explique sans peine : c'est au cours de ces années-là, après être sorti honorablement de III^{me} aux promotions de 1683, qu'il aura fait son séjour à Interlaken. Il revint ensuite au pays pour passer encore une année en première. Après quoi, au printemps de 1686, à l'âge de quinze ans et demi, il fut promu en « Eloquence », c'est-à-dire dans la division inférieure de l'Académie¹. Seul de sa classe, il ne profita pas de cette promotion. Renonçant à poursuivre les études classiques pour lesquelles, sans doute, il ne se sentait pas les aptitudes nécessaires, c'est alors qu'il entra dans l'étude de notaire de l'un de ses

¹ Jusqu'en 1684, l'Académie comprenait deux facultés ou *auditoires* : philosophie et théologie. Cette année-là, la première du Collège, qui comportait dans la règle deux années d'études, avait été érigée en *auditoire* public, sous le nom d'*Eloquence* (plus tard de *Belles-Lettres*).

parrains Wulliamoz, pour aller, deux ans plus tard, s'établir à Cully comme *notaire baillival*, et s'engager ensuite, en 1689, au service étranger.

La vérité nous oblige à dire que le futur soldat ne fournit pas sur les bancs de l'école une carrière aussi glorieuse que celle qui l'attendait sur les champs de bataille. A l'arrière-garde dans les petites classes, on voit pourtant son rang s'améliorer d'année en année. Dans les classes supérieures, il lui arrive même de figurer parmi les élèves honorés d'un *præmium posterioris ordinis*, dit « prix de diligence ».

Un détail encore, avant d'en finir avec cette première phase de sa vie, détail qui a bien son intérêt : comme élève de IV^{me}, Davel a eu pendant un an pour maître de classe *spectable* Jean-Baptiste Plantin, le premier en date de nos historiographes vaudois. C'est sous la fêrûle de ce pédagogue qu'il a achevé d'apprendre par cœur le catéchisme d'Heidelberg ; continué à s'escrimer sur la *Janua* latine de Comenius ; abordé la lecture du « Téreence chrétien » et des *Offices* de Cicéron ; élaboré, corrigé et mis au net ses thèmes et versions bi-hebdomadaires ; commencé, enfin, avec le chantre du « grand temple », autrement dit de la cathédrale, l'étude théorique et pratique de l'art musical, en particulier de ce chant des psaumes auquel, dans la suite, il devait attacher tant de prix ¹. Avec tout cela, ce n'est pas Plantin sans doute, cet érudit mais par trop obséquieux serviteur des seigneurs de Berne, qui aura inspiré à son jeune élève les idées

¹ Tel était le programme de la IV^e classe, d'après les *Leges academicæ* de 1640.

d'indépendance et de sacrifice de soi-même qui devaient un jour le conduire où l'on sait.

III

La levée de boucliers du major Davel n'a pas laissé la moindre trace dans les Actes académiques, non plus que dans les procès-verbaux de la Classe et du Colloque de Lausanne : c'est vraiment la conspiration du silence. De ce côté-là, il nous est parvenu seulement quelques lointains échos par un vieux registre retrouvé il y a quelques années au château de Crissier. Sur les pages de cet in-quarto, le docteur en médecine J.-Pierre Dapples, qui occupa de 1703 à 1733 la chaire de grec sacré et profane et de morale, avait coutume de consigner au jour le jour les noms des étudiants présents à chacune de ses leçons, tant publiques que privées, ainsi que la date des séances académiques, examens, disputes publiques, sermons d'épreuve, consécration de ministres, etc., auxquels il était tenu d'assister. Le tout en latin, bien que ce journal fût à l'usage personnel de son auteur. A la date du 1^{er} avril 1723, notre professeur signale le fait que les étudiants en Eloquence s'étaient dispensés en masse de paraître le matin à la leçon de grec, « entraînés qu'ils étaient par la curiosité de voir la troupe de milices qui faisait son entrée en ville. » Le lendemain, pas de leçons à l'Académie, les étudiants étant « détournés de leurs études par le maniement des armes et le service de garde au Château, à l'occasion des troubles intestins » (*occasione commotionis intestinæ*). De même les jours suivants, suspension des cours « pour cause d'exercice militaire ». Vers la fin de la

semaine, pourtant, un certain nombre d'étudiants reprennent le chemin des auditoires, ceux-là surtout qui suivaient les leçons particulières et gratuites du professeur. C'est que les examens semestriels approchaient, et que les examens ne souffrent pas de renvoi. On se représente ce qu'ont dû être les répétitions et les interrogations faites en de pareilles conditions. Arrive enfin le samedi 24 avril, premier jour des vacances officielles de printemps. Il était d'usage que même en temps de vacances les *lectiones privatæ* suivissent leur cours régulier pour les élèves demeurant à Lausanne. Mais ce jour-là les auditeurs firent éclipse « pour aller assister au tragique spectacle de la décollation à laquelle était condamné Davel, l'un des principaux officiers (*unus ex præcipuis strategis*) ». — Et c'est tout. Pas une réflexion, pas un mot de plus.

Il n'était pas loisible cependant à tous les membres de l'Académie et du clergé de Lausanne de garder ainsi de Conrart le silence prudent. Deux d'entre eux, tout au moins, mis en demeure par les devoirs de leur charge de se prononcer en public, l'un le jour même de l'exécution, l'autre le lendemain, qui était un dimanche, ne craignirent pas de laisser percer le fond de leur pensée. Ce fut surtout le cas de César de Saussure qui, étant « de semaine », avait eu la tâche douloureuse d'annoncer au major sa condamnation à la peine capitale et qui eut à remplir celle, peut-être plus difficile encore, d'admonester le peuple du haut de l'échafaud immédiatement avant l'exécution de la sentence. Il s'en acquitta en faisant, pour parler avec Monnard, un discours ingénieusement courageux. « Tout en blâmant en paroles l'entreprise du

rebelle, il justifia ses motifs et corrobora ses reproches¹ ». On sait que le souverain en prit ombrage. Après examen du manuscrit envoyé à Berne, le bailli Willading reçut l'ordre de citer devant lui l'orateur pour lui faire une sermonce et l'inviter à user de plus de circonspection à l'avenir. « Peu de temps après, ajoute Verdeil², sous le plus léger des prétextes, le vénérable de Saussure, l'ornement de la chaire de Lausanne, était destitué. » C'est au sujet de ce dernier épisode que les actes de l'Académie et ceux des corps ecclésiastiques offrent certains renseignements qui, à notre connaissance, sont restés inédits. Il vaut la peine, nous semble-t-il, d'en donner ici un résumé. Mais auparavant, il ne sera pas inutile de reconstituer les antécédents du pasteur incriminé.

(A suivre).

H. VUILLEUMIER, prof.

LE VILLAGE DES CHAVANNES PRÈS D'ECHALLENS

(Suite et fin).

Le 26 janvier 1577, s'est constituée devant notaire noble Françoise, fille de feu noble François de Ponthey, en son vivant co-seigneur de Saint-Saphorin, femme de noble François de Pré, donzel de Lutry, seigneur de Morlens.

Ledit noble F. de Ponthey étant redevable à plusieurs et diverses personnes et ne pouvant être payées que par la vente d'une partie des biens du dit feu noble de Ponthey, sa fille Françoise donne, dans ce but, procuration à son mari noble François de Pré pour faire cette vente.

¹ Tableaux d'histoire de la Suisse au XVIII^e siècle (1854), p. 49.

² Histoire du Canton de Vaud, tome III, p. 167.